

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2020

---

ENCADRER IMAGE ENFANTS SUR LES PLATEFORMES EN LIGNE - (N° 2651)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 1, après le mot :

« vidéos »,

insérer les mots :

« ou sur les réseaux sociaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La diffusion de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les réseaux sociaux, dont la majorité est diffusée sans l'accord des intéressés, mériterait de faire l'objet d'un véritable questionnement. La réutilisation de ces images, notamment dans le « dark web » alimente des réseaux dangereux pour les enfants.